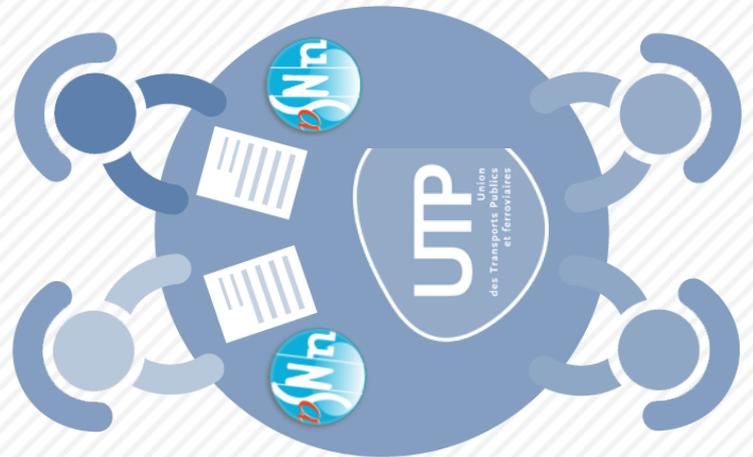


Agents Suge

(((Négociations CCN / UTP



Continuité de service pour les agents de la SUGE

L'UNSA obtient des avancées !



Paris, le 28 mai 2016

L'UNSA-Ferroviaire est activement partie prenante au sein des négociations concernant les conditions de travail des salariés SNCF et de la branche ferroviaire.

Après des négociations acharnées auprès avec de l'UTP (représentant des Entreprises Ferroviaires) **L'UNSA-Ferroviaire obtient gain de cause pour les agents de la Suge :**

Dans le détail, acquis UNSA :

Les personnels de la sûreté ferroviaire **sont enfin reconnus comme liés à la continuité de service dans l'accord de branche.** Cela signifie par exemple qu'à défaut d'accord d'entreprise, le nombre de repos annuel est de 113 (au lieu des 104 prévus à l'origine).

Loin d'être acquise par la Direction, cette reconnaissance est légitime au regard de l'**UNSA-Ferroviaire.**

Les négociations se poursuivent :

Les négociations se poursuivent dans l'accord d'entreprise.

La Direction doit clarifier certains points tels que :

- **la définition « d'événements impactant les activités des salariés des services internes de sécurité relevant de l'article L2251-1 du code des transports » (article 4 du chapitre 1 de l'accord de branche),**
- **l'utilisation possible de la journée à 2h30, inadaptée aux missions de la Suge,**
- **l'utilisation des journées de travail à 10 heures (TTE maximale), sachant que régulièrement les personnels vont au-delà de leur Fin de Service prévue.**

L'UNSA-Ferroviaire défend ardemment les personnels de la sûreté ferroviaire.



L'UNSA-Ferroviaire est activement partie prenante au sein des négociations concernant :

- ✓ les conditions de travail des salariés SNCF et de la branche ferroviaire,
- ✓ le Forfait jour des agents au Statut ou contractuels non soumis à tableaux de service,
- ✓ l'emploi et les salaires.

L'UNSA se mobilise !

L'UNSA-Ferroviaire a déposé un préavis de grève

dès le 31 mai

aux seuls sujets ferroviaires !

L'UNSA, offensive et déterminée afin de peser sur les ultimes négociations inscrites à l'agenda, a accentué la pression en déposant le 17 mai un préavis reconductible, par périodes de 24 h, dès le 31 mai 2016, 19h00. L'UNSA est, à ce jour, **progressivement rejointe** par d'autres Organisations Syndicales dans cette même démarche, preuve s'il en est d'une stratégie positive et bien pensée !

Gouvernement, UTP (Groupement patronal des Entreprises Ferroviaires) et SNCF se doivent de répondre aux revendications exprimées par tous les salariés du Rail, en faveur d'un cadre social de haut niveau.

Pour la défense collective des salariés

Avec l'UNSA

Force de propositions !



N'oubliez pas de déposer vos D2I !
(agents soumis à cette disposition)

Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Métiers

Parentalité

Comités d'entreprise

Pouvoir d'achat

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

